

De **anne française bouldareau**

Sujet **[INTERNET] parc éolien les Grandes Landes Vritz**

Pour Moi <pref-eolien@loire-atlantique.gouv.fr> ⭐

Étiquettes **Important**

Autres actions ▾

Monsieur le Préfet,

Je me permets d'attirer votre attention sur les problèmes causés par les **déperditions d'électricité entre le poste-source et la zone de stockage**.

Dans le projet de Vritz, il n'est pas du tout fait mention du trajet poste-source (ou poste de livraison) / zone de stockage. Nous ne savons :

- ni vers quelle zone de stockage sera dirigée la production électrique,
- ni par où passeront les câbles afin d'atteindre cette zone de stockage,
- ni si ces câbles seront insérés dans des gaines protectrices.

Nous savons aujourd'hui que l'acheminement de l'électricité pose le problème des courants vagabonds. S'agissant du parc "Les Grandes Landes", les câbles devront, dès la sortie du parc éolien, passer à proximité du lieu-dit "Fontenelle", classé zone humide. Or, l'eau et l'électricité ne font pas bon ménage !

Ne sachant si les câbles seront protégés par des gaines et, si oui, avec quel degré d'efficacité, je m'inquiète pour ma santé et celle de mes proches.

Je suis désagréablement surprise de constater que les porteurs de projet ne sont pas dans l'obligation de présenter, dans leur étude, un accord précis (tracé, coût, modalités précises, nuisances potentielles, avis d'une commission indépendante...) passé avec RTE concernant l'acheminement de l'électricité générée. Ainsi, les nuisances éventuelles liées aux déperditions électriques ne sont pas présentées aux riverains lors de l'enquête publique.... prévue pour les informer !

Je souhaiterais donc que des dispositions officielles soient prises afin que soit insérée dans le dossier présenté par les porteurs de projet éolien, **une étude complète concernant l'acheminement de l'électricité jusqu'à la zone de stockage**.

Respectueusement.

Mme BOULTAREAU Anne Françoise